

COMMUNE D'AVRAINVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

Date de convocation : 01 avril 2015

L'an Deux mil quinze, le 07 mars à 20h30 le Conseil Municipal d'Avrainville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocations légales, sous la présidence de M. Michel FORTERRE.

Nbre de membres - En exercice 11 - Présents : 11 - Votants : 11

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs. Michel FORTERRE – FAIRISE Maxime- Jean-Pierre DEFRANCE- NICOLAS Maryse -BAECHLE Mathieu - HOCQUARD Martial - DEFRANCE Pierrette- SOREL Christine-BRAUX Daniel - BOIT Louis - LEONARD Christian

EXCUSE : Néant

M. FAIRISE Maxime a été nommé secrétaire de cette séance.

1/ Objet : Vote des 4 Taxes directes locales (taux inchangés)

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après délibération, le taux des taxes ainsi que le produit escompté sont mis au vote

Pour : 10 - Contre : 1 / BOIT Louis

Les taux des 4 taxes locales 2015 sont adoptés tel que présenté ci-dessous

Taux de taxe d'habitation : 26,84% pour un produit de : 13 796€

Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 22,49% pour un produit de : 8 254€

Taxe foncière sur le foncier non bâti : 29,57% pour un produit de : 4 613€

Taux CFE : 20,42% pour un produit de : 715€

Total : 27 378€

2/ Objet : Vote du budget primitif 2015 »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2015

Après délibération, le budget est mis au vote Pour : 10 - Abstention : 1 /BOIT Louis

Le budget 2015 est adopté tel que présenté ci- dessous :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses : 190 303.28 €

- Recettes : 190 303.28 €

- Section d'investissement :

- Dépenses 144 382.76 €

- Recettes 144 382.76 €

3/ Objet : Subvention ASD Avrainville

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du 7 avril 2010

Celle-ci précise que tout le matériel entreposé dans la salle Honoré est la propriété de l'association ASD

Que la commune s'engage à verser annuellement 35% des recettes de location de la salle Honoré à ladite association sous forme de subvention.

Le matériel et mobilier n'étant plus de façon exclusive à l'association, il n'y a plus lieu de verser une subvention calculée sur le montant des locations.

Après en avoir délibéré, Pour : 10 Contre : 1 / Louis BOIT

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 7 avril 2010

Décide de verser, à leur demande, au même titre qu'aux autres associations, une subvention annuelle.

Questions diverses

Monsieur Fairise donne lecture du courrier qui sera envoyé à tous les exploitants concernant le respect des chemins et du territoire communal en particulier.

La commission des travaux va se réunir prochainement pour établir un cahier des charges pour l'exécution d'un crépi à l'intérieur de l'église.

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur le devenir de notre communauté de communes, celle-ci devant passer le seuil des 20 000 habitants. Il pose la question à savoir si l'on devait choisir entre la communauté de communes de Mirecourt/Dompaire ou la communauté d'agglo d'Epinal ? Les avis sont partagés...

Fin de la séance 22h15

Vu le maire, Michel FORTERRE

CCAS

Date de convocation : Le 01/04/2015

L'an deux mil quinze le 07 avril, à 19h45, le CCAS d'Avrainville étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocations légales, sous la présidence de M. Michel FORTERRE

Nbre de membres :

En exercice 8 - Présents 7 - Votants 7

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs. Michel FORTERRE – Maryse NICOLAS – Marie-Christine SOREL – Daniel BRAUX - Michel BETIS, Noël DEFRANCE, Marie-José FORTERRE

Absents : Sandrine VILLAUME

Maryse NICOLAS a été nommé secrétaire de cette séance.

1/ Objet : Adoption du compte administratif CCAS 2014, compte de gestion 2014 et affectation de résultats

Présentation du compte administratif 2014 :

Fonctionnement : Dépenses = 36.00 Recettes = 0 Résultats N-1 = +431.91

Investissement : Dépenses = 0 Recettes = 0 Résultats N-1 = 0

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté – 395.91

Vote pour : 7, M. le Président ne participe pas au vote du C.A.

2/ Objet : Vote du budget CCAS

Monsieur le Président du CCAS présente aux membres de la commission le budget primitif 2015, Après délibération, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le budget primitif 2015, tel que présenté ci dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **1 395.91 Euros**

Recettes : **1 395.91 Euros**

Section d'investissement:

Dépenses : **NEANT**

Recettes : **NEANT**

Détail des dépenses :

Repas des anciens + St Nicolas : 820,00€

Primes à la naissance : 40€ par nouveau-né = 120,00€

Sorties éducatives collégiens (école publique) 35,00€ par élève

Cotisations patronales : 40,00€

Dépenses imprévues : 135,91€

Détail des recettes :

Excédent intérieur : 395,91€

Dons : 1 000,00€

Questions DIVERSES

Le repas des anciens est proposé le samedi 7 novembre 2015.

Opération brioches de l'amitié : le CCAS participera à la vente de celles-ci du 5 au 11 octobre 2015

Fin de la séance à 20h20

Vu le maire Michel FORTERRE